Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20260720-2026JUILLET54-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Trédias

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRÉDIAS
SEANCE DU LUNDI 20 JUILLET 2026
: :

L'an deux mil vingt-six, le vingt juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Trédias, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Catherine TIENGOU, Maire.**
Nombre de conseillers en exercice : **15, Présents : 13 Votants : 14**
Date de convocation et affichage **: 10 juillet 2026**
Etaient présents : **Catherine TIENGOU, David CRESPEL, Stéphanie RENOUVEL, Jacky BOISGERAULT, Serge ROCHARD, Florence DELALANDE** *(quitte la séance à 21h38, présente jusque délibération2026-059)*, **Nicolas PLESTAN** *(arrivé pour la délibération 2026-050)*, **Annabelle HAGUET, Mélanie ESSIRARD, Enzo ROUILLE, Joseph POIRAUDEAU, Béatrice SOURISSEAU, Cécilia LEBRET.**
Absents : **Kévin LEROUX, Claude BOURDON (pouvoir à Béatrice SOURISSEAU),**
A été désignée secrétaire de séance **: Stéphanie RENOUVEL**

ORDRE DU JOUR : Approbation du Procès-verbal du 5 juin 2026-BAIL APPARTEMENT ÉCOLE : Renouvellement du bail. RESSOURCES HUMAINES : Contrat groupe assurances statutaires : participation à la mise en concurrence du CDG22. BÂTIMENTS : Église : Convention Fondation du Patrimoine. -École : Devis dossier technique amiante. AFFAIRES SCOLAIRES : Facturation RPI. BUDGET-FINANCES : Régularisations comptables. -Taxe sur les logements vacants. DÉFENSE INCENDIE SÉCURITÉ : Défense incendie. -Réserve communale de protection civile. -Plan Intercommunal de Sauvegarde. URBANISME : Évolution du document d'urbanisme (carte communale - PLU). QUESTIONS DIVERSES *Compte-rendu des diverses commissions ou réunions*

Séance du 20 juillet 2026 -2026-054 Objet **: AFFAIRES SCOLAIRES : Coût de fonctionnement**

Organisation à l'école de Trédias

27 élèves feront leur rentrée à l'école de Trédias, contre 19 l'année passée. L'organisation logistique a été gérée (tables, chaises…). Il restera la porte côté cour à régler.

Pour le temps méridien, Madame Christelle AILLET assurera seule le service et la surveillance de cours. Il y a quelques années Madame SUBLIN venait en renfort sur la pause méridienne pour le service et la surveillance de cour. Elle est désormais mise à disposition à la cantine de Languédias.

La journée type de Madame AILLET se déroule ainsi ; de 9h00 à 15h00 préparation des repas et de la salle, un temps de repas de 20minutes inclus dans le temps de travail, service (12h00-13h00) ; surveillance de cour (13h00-13h30) puis plonge et ménage. Pause de 15h00 à16h00. A partir de 16h20 surveillance en attente du car puis ménage de la salle de classe.

Dans ce nouveau cas de figure, le ménage de la cantine ne serait pas totalement fini pour 15h00. Après échange avec Madame AILLET, elle pourrait finir le ménage du réfectoire à partir de 16h00.
Cela représenterait donc 20 minutes par jour de classe en plus.
Il est proposé de rémunérer ce temps par des heures complémentaires. En effet, il n'est pas certain que cet effectif important perdure à l'école de Trédias pour les années à venir. Une diminution de l'effectif amènerait à reprendre l'organisation précédente.
Le coût de ces heures complémentaires sur l'année 2026-2027 serait d'environ 830€.

Les membres du Conseil municipal, après avoir pris connaissance des éléments financiers du volet ressources humaines mises en commune au RPI, avoir pris connaissance des contraintes d'organisation pour l'école de Trédias à la rentrée prochaine, en avoir débattu et délibéré, décident, par quatorze voix :

- **D'OCTROYER 20 minutes de temps complémentaire par jour d'école sur l'année scolaire 2026/2027 à l'agent en charge de la restauration, surveillance et entretien des locaux.**
- **DE RÉMUNÉRER ce temps en heures complémentaires à l'agent.**

…/…

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20260720-2026JUILLET54-DE

.../...

➢ **D'AUTORISER Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération**

Certifié exécutoire

Catherine TIENGOU
Présidente de séance

MAIRIE DE TREDIAS
Côtes-d'Armor

Stéphanie RENOUVEL
Secrétaire de séance